

Affichage : le 28/06/2024

<p style="text-align: center;">COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS Réunion du 26/06/24</p>

Présidence : M Dominique Hary.

Présents : MM Jean-Claude Dagbert, Claude Fournier, Jean-Michel Hénon, Stéphane Mille, Franck Poret.

Excusé : M Patrick Quéniart.

Les informations données dans ce PV sont sous réserve des modifications qui pourraient être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement (discipline, statut arbitrage, appel, COMEX, LFHF...) et/ou procédures en cours ou à venir en District, Ligue, FFF, CNOSF

La commission prend connaissance des PV de la commission du statut de l'arbitrage ainsi que celui de la même commission au niveau régional.

-Reprise d'activité :

Wailly Beaucamp.

Rinxent ouvre une section futsal.

-Nouveaux clubs :

Ardres Futsal Club 564776.

Calais Dockers Association Sportive 564782.

Enquin Futsal Club 564782.

-Fusion :

Nielles-les-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem, Groupement Jeunes Seninghem Nielles

Vaudringhem en Union Sportive Seninghem Nielles Vaudringhem. Nielles-les-Bléquin est le club absorbant.

-Groupements de Jeunes :

Aucun.

-Arrêt :

Frethun Futsal, Rinxent Futsal, Setques.

-Changement de nom :

Longuenesse Mala Foot devient Longuenesse Mala Football Club.

-Rétrogradation administrative :

Aucune.

-Refus d'accession :

Desvres 4, Balinghem 2, Neuchâtel 3, Campagne les Guines 3, Boulogne Conti 3.

-Demande de rétrogradation :

Aucune à ce jour.

-Non ré-engagement d'équipe :

Calais RC 4.

Rappel : Les clubs qui refusent une accession ou demandent une rétrogradation pour une équipe, ces dernières ne pourraient prétendre à l'accession si le classement le permettait au terme de la saison 2024/2025.

Rappel des diverses obligations des clubs :

Niveau	Nombre d'équipe(s)	Classement terrain	Nombre d'arbitre(s)
D1	2 seniors et 2 jeunes	T5	2 dont 1 majeur
D2	2 seniors et 2 jeunes	T5	1
D3	2 seniors et 1 jeune	T6	1
D4	2 seniors et 1 jeune	T6	1
D5	2 seniors ou 1 senior et 1 jeune	T6	1
D6	1 senior	T7	1
D7	1 senior	T7	0

Attention : pour accéder en R3, il faudra obligatoirement une équipe jeunes à 11.

Pénalisation :

1) Nombre d'équipes non respecté :

-1^{ère} saison d'infraction : interdiction d'accession pour l'équipe senior A.

-2^{ème} saison d'infraction et plus : rétrogradation d'un niveau de l'équipe senior A.

Tout club susceptible d'accéder en division supérieure doit répondre à l'obligation de la saison suivante.

2) Niveau classement de terrain non respecté :

-interdiction d'accession pour l'équipe concernée.

3) Nombre d'arbitre(s) non respecté :

-1^{ère} saison : amende et moins deux mutés en équipe senior A.

-2^{ème} saison : amende et moins quatre mutés en équipe senior A.

-3^{ème} saison : amende et zéro muté en équipe senior A et interdiction d'accession au niveau supérieur pour la première équipe senior dans la hiérarchie du club qui en aurait la possibilité.

-Clubs en première saison d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre annexe 13,

Donc pour ces équipes seniors A pas d'accession possible même si le classement le permet :

Boulogne ESL manque une équipe senior, Calais Entente manque une équipe senior, Merlimont manque une ½ jeunes ou ½ féminines, Balinghem manque 1/2 équipe jeune, Longfossé manque une équipe senior, Rang du Fliers manque une équipe senior, Boulogne Municipaux manque une équipe senior, Crémarest manque une équipe senior, Renescure manque une équipe jeune, Vieille Eglise manque une équipe senior et une équipe jeune, Maresquel manque une équipe senior ou une équipe jeune.

-Clubs en deuxième saison d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre annexe 13,

Donc pour ces équipes seniors A pas d'accession possible même si le classement le permet et rétrogradation d'un niveau pour l'équipe senior A du club :

Dannes manque une équipe jeune ou une équipe féminine à 11, Wizernes manque une équipe senior,

-Equipes senior A ne pouvant accéder car ces clubs ne répondent pas aux exigences en nombre d'équipes du niveau supérieur :

Sont dans ce cas les clubs de :

Andres manque une équipe senior, Wail manque une équipe senior ou une équipe jeune, Beaurainville manque une équipe jeune à 11, Blangy sur Ternoise manque une équipe senior, Bomy manque une équipe jeune, Bonningues les Calais manque une équipe jeune, Brêmes les Ardres manque une équipe jeune, Thiembronne manque une équipe senior ou une équipe jeune, Créquy Fressin manque ½ équipe jeune, Frencq manque une équipe jeune, Hallines manque une équipe senior, Humbert manque ½ équipe senior ou une équipe jeune, Landrethun les Ardres manque une équipe senior ou une équipe jeune, Le Portel AS manque une équipe senior ou une équipe jeune, Le Portel GPF manque une équipe jeune, Lottinghem manque une équipe jeune, Offekerque manque une équipe senior ou une équipe jeune, Polincove manque une équipe jeune, Ruminghem manque une équipe senior ou une équipe jeune, Ste Marie Kerque manque ½ équipe jeune, Steenbecque Morbecque manque une équipe jeune, Tubersent manque une équipe senior, Vieil Moutier manque une équipe jeune, Balinghem : manque une ½ équipe jeunes. Senlecques : manque une équipe jeunes.

-Equipes ne pouvant accéder car ont refusé l'accession en juin 2023 :

Blériot 3, Pays de St Omer 4, Arques 3, Neufchâtel 3, Condette 3, Le Portel US, Fruges 3, Surques 3, Calais Beau Marais 4.

-Equipes ne pouvant accéder car ont demandé à être rétrogradées en juin 2023 :

Le Portel St 3, Enquin les Mines 2, Lumbres 3, Outreau 3, Huby St Leu, Nieurlet, Oye Plage Futsal.

-Equipes senior A ne pouvant accéder car le club n'a pas le classement de terrain exigé au niveau supérieur :

Guemps T7 alors qu'il faudrait un T6.

-Equipes ne pouvant accéder car bloquées par une équipe du même club :

Desvres 2 en D2 , Longuenesse JS 2 en D2, Pays de la Lys 2 en D2, Quiestède 2 en D3, Desvres 3 en D3, Blendecques 3 en D4, Coulogne 4 en D5, Eperlecques 5, Calais Beau Marais E en D7, Calais SO 3 en D7, Créquy Fressin 2 en D4, Fort Vert 3 en D4, Guemps 2 en D7, Hesdin l'Abbé 3 en D7, Hucqueliers 2 en D7, Le Portel GPF 2 en D6, Longuenesse JS 4 en D4, Lys Aa 4 en D7, Mametz 3 en D7, Nieurlet 2 en D7, Roquetoire 4 en D6, St Martin lez Tatinghem 4 en D6, St Martin lez Tatinghem 5 en D7, Watten 4 en D7, Calais Jeunes Futsal en D1 Futsal, Blériot 2 en D2 Futsal.

-Mouvement fin de saison 2023/2024 :

Rappel : consultez l'alinéa « e » de l'annexe 7 « mouvements de fin de saison » de nos RG.

Accessions :

De D1 en R3 : St Léonard, Hesdin, Berck.

De D2 en D1 : Campagne les Guines, Marck 3, Wardrecques, St Omer ESSOR, Bezinghem, Montreuil 2, Equihen Plage, Outreau 2.

De D3 en D2 : Sangatte, Tournehem sur la Hem, Racquinghem, St Martin lez Tatinghem 2, Hesdin 2, Etaples AS 3, Isques, Neufchâtel 2, Guines Marais, Guines ES.

De D4 en D3 : Lys Aa 2, Mametz, Wavrans sur l'Aa, Brimeux, Verchocq Ergny Herly 2, Boulogne Conti, Hesdin l'Abbé, Landrethun le Nord 2, Calais Caténa 2.

De D5 en D4 : Elinghen Ferques, Calais Balzac, Les Attaques, Marquise 3, Bonningues les Ardres, St Martin lez Tatinghem 3, Coyecques, Wardrecques 2, Campagne les Hesdin 2, Auchy les Hesdin, Montreuil 3, Bezinghem 2, Equihen Plage 2, Boulogne USCO 3.

De D6 en D5 : Les Attaques 2, Guines Marais 2, Heuringhem, Boisdillinghem Zudausques Mentque Norbécourt, Blaringhem 3, Lys Aa 3, Vieil Hesdin, Verthon 3, Boulogne Conti 2, Conteville, Réty, Calais Courgain.

De D6 en D7 : Les Attaques 3, Calais Courgain 2, Steenbecque Morbecque 2, Blendecques 4, Wavrans sur l'Aa 2, Blaringhem 4, Seninghem, Vieil Moutier 2, Berck 4, Boisjean, La Capelle lez Boulogne 2, Hesdin l'Abbé 2, Colembert 2, Coulomby, Calais Pascal, St Tricat 2.

De D1 Futsal en R2 Futsal : Guines Cornailles.

De D2 Futsal en D1 Futsal : Guines Cornailles 2.

De U17 D1 A en U18 R2 : Longuenesse JS.

De U16 D1 A en U17 R2 : Calais RC.

De U15 D1 A en U16 R2 : Le Portel St.

De U14 D1 A en U15 R2 : Marck.

Admis en U14 Ligue, après étude du cahier des charges par le groupe de validation (Ligue) : Pays de St Omer, Boulogne USCO, Calais RC.

Rétrogradations :

De R3 en D1 : Desvres, Arques.

De D1 en D2 : Cucq, Le Touquet 2, Boulogne ESL, Beaurainville, Lumbres 2, Calais RC 3, Fort Vert.

De D2 en D3 : Calais RC 4 (arrêt), Calais Entente, Recques sur Hem 2, Helfaut, Etaples HV 2, Gouy St André, Le Touquet 3, Ostrohove Brequerecques, Surques Escoeuilles.

De D3 en D4 : Alquines, Fruges, Roquetoire, Frencq, Dannes (2^{ème} saison d'infraction au nombre d'équipes), Condette 2, Boulogne ESL 2.

De D4 en D5 : Esquerdes, Vielle Eglise, Setques (arrêt), Herbelles Pihem Inghem, Tournehem sur la Hem 2, Wizernes 2 (2^{ème} saison d'infraction au nombre d'équipes), Camiers, Merlimont 2, Cucq 3, Longfossé 2, Crémarest, Calais Entente 2.

De D5 en D6 : Wimille 3, Nortkerque 3, Renescure 2, Helfaut 2, Rang du Fliers 2, Huby St Leu, Condette 3, Boulogne ESL 3.

De D6 en D7 : Brêmes les Ardres 2, Ruminghem, St Omer ESSOR 4, Polincove 2, Bomy 2, Théroouanne 2, Verchocq Ergny Herly 3, Wail, Beaurainville 3, Crémarest 2, Boulogne Municipaux 2, St Inglevert 2, Ambleteuse 3.

De R2 Futsal en D1 Futsal : En attente des mouvements de la Ligue.

De D1 Futsal en D2 Futsal : Longuenesse Futsal.

Champions de niveau de division : Ces derniers seront mis à l'honneur lors de l'AG des clubs d'automne. Il s'agit de l'équipe ayant le plus de points à l'issue du championnat d'un même niveau, quand le nombre était différent nous avons calculé le quotient c'est-à-dire le nombre de points divisé par le nombre de matches.

Seniors :

D1 : Hesdin.

D2 : Campagne les Guines.

D3 : Hesdin 2.

D4 : Boulogne Conti.

D5 : Equihen Plage 2.

D6 : Pays de la Lys 3.

D7 : Calais Pascal.

D1 Futsal : Guines Cornailles.

D2 Futsal : Oye Plage Futsal.

Jeunes :

U19 D1 : Equihen Plage.

U19 D2 : Pays de la Lys.

U17 D1 : Longuenesse JS.

U17 D2 : St Léonard.

U17 D3 : Ambleteuse.

U16 D1 : Calais RC.

U16 D2 : Lumbres.

U15 D1 : Le Portel St.

U15 D2 : Hesdin.

U15 D3 : Ardres.

U14 D1 : Marck.

Rappel :

Conformément à l'article 101 de nos RG et aux RG de la FFF, les matchs ayant besoin d'un éclairage artificiel ne seront autorisés que si le terrain utilisé dispose d'un éclairage classé au minimum en catégorie « E7 » pour toutes les catégories et toutes les compétitions « herbe », sauf pour les féminines à 8.

Prochaines réunions :

Tirage des groupes seniors D1 le samedi 20 juillet 2024 à 10H30 au siège du District.

Le mercredi 24/07/24 à 14H30 (calendrier général, composition des groupes hors D1 seniors masculins, futsal, féminines).

Tirage Coupe de France mardi 06/08/24 à 16H00 au siège du District à Marquise.

Pensez à saisir vos engagements d'équipes seniors, futsal, féminines pour le 15/07/24 via Footclubs.

Pour les jeunes à 11 et FER, c'est pour le 01/08/24, toujours via Footclubs.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contesté (voir procédure Article 152 des RG du District).

Le Président

M D Hary